VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

STUPEFIANT

Par Profil supprimé Postée le 01/01/2017 19:23

Bonsoir ,

Je voulais savoir pour un stage de stupefiant si on travail pas comment sa se passe il faut faire des travaux que le délégué du procureur vas proposer ? Je tiens juste à préciser j'ai des gros soucis avec mes genoux je me suis déjà fait opérer plus de 5 fois et c'est toujours pas bon et je peut pas aller travailler à cause de mes genoux .. et je voulais savoir encore pour le stage pourquoi sa peut aller jusqu'à 2 jours et défois juste 1 jour.

Merci d'avance Cordialement

Mise en ligne le 04/01/2017

Bonjour,

Le délégué du procureur ou le juge d'application des peines tiendra compte de votre état de santé. Vous parlez ici de deux choses : du travail d'intérêt général et du stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants. Tous les deux peuvent être proposés par un procureur ou son substitut en tant qu'alternatives aux poursuites judiciaires dans les afffaires d'usage de stupéfiants ou en tant que peines complémentaires prononcées par des juges.

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants se fait en théorie sur 2 jours fractionnables sur deux mois. Une journée de stage dure au maximum 6 heures. Nous n'avons pas d'explication particulière pour expliquer un stage sur une journée seulement.

Cordialement.